

Comité syndical du 27/10/2020

Délibération n°2020-102

Objet : **Installation du Comité Syndical – Commissions Election des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).**

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni le 29 septembre 2020 à 12h00, dans les locaux de Territoire d'énergie Mayenne, sous la présidence de M. Richard CHAMARET, Président.

Présents : 36

Mmes AUREGAN Christelle – BARBE Béatrice - BLANCHARD Geneviève – CHOPLAIN Chantal – LEUTELIER Arlette – TROTABAS Caroline

MM. AGOSTINO Guillaume – BARASCUD Franck – BARBE Marcel – BESNEUX David – BOISSEAU André – BUCHARD Constant – COISNON Jean-Paul – COUTY Gérard – DALIGAULT Bruno – DARRAS Bruno – DELAHAYE Mickaël – FORVEILLE Jean-Paul – LIVENAIS Pascal – GARNIER Roger – GIBOIRE Jean-Paul – GRAND Daniel – HUARD Gérard – LANGEVIN Claude – LEPICIER René-Marc – MAIGNAN Guy – MARIOTON Jean-Marie – MAZURE Romain – MICHEL Louis – PELLUAU Philippe – POMMIER David – PREVOSTO Dominique – RONCERAY Marcel – SEVIN André-Marie – TATIN Emile – TRANCHEVENT Pierrick -

Absents excusés : 8

Mmes BOITTIN Valérie – FOUGERAY Isabelle

MM. BAHIER Alain – GADBIN Joël – SAULNIER Vincent – TISON Hervé – TROISSANT Bernard – VALPREMIT Antoine

Absents non excusés : 8

Mme BRICHET Marie

MM. BRODIN Gérard – CARTON Pierre-Yves – DAUVERCHAIN Yves – GENDRY Hugues – MENARD Guy – RAIMBAULT Jean-François – ROUSSILLON Sébastien

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1413-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2020 portant statuts de Territoire d'énergie Mayenne ;

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est présidée par le président du syndicat, M. Richard CHAMARET ou son représentant et qu'elle comprend des membres du comité syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical ;

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- **de créer une commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat ;**
- **d'arrêter le nombre de titulaires de la commission à 8, dont 4 seront issus du comité syndical ;**
- **d'arrêter le nombre de membres suppléants à 8, dont 4 seront issus du comité syndical ;**
- **de décider que les associations devront répondre aux critères suivants :**
 - **rattachement aux problématiques relevant des compétences du syndicat,**
 - **promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics,**
 - **et la diversité des types d'associations ;**
- **de désigner les délégués syndicaux au sein de la commission comme suit,**

- et de valider la liste des associations afin qu'elles puissent nommer leurs représentants en qualité de membres de la commission comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
TE53 : Bruno DARRAS	Claude LANGEVIN
TE53 : Béatrice BARBE	David POMMIER
TE53 : Geneviève BLANCHARD	André SEVIN
TE53 : Guy MAIGNAN	Christelle AUREGAN
Association UDAF	Délégué Titulaire : Louis GERVOIS Délégué Suppléant : Michel COSME
Association UFC	Délégué Titulaire : Jean-Michel GUINAUDEAU Délégué Suppléant : Marcel FROT
Association Synergie	Délégué Titulaire : Michel LEMOSQUET Délégué Suppléant : Christian QUINTON
Association Habitat Développement	Délégué Titulaire : Martin CARRE Délégué Suppléant : Olivier HERISSON

Fait et délibéré le 27/10/2020.
Pour extrait conforme.

M. Richard CHAMARET

Président

